BUREAU VERITAS

RAPPORT DE VERIFICATION AVANT MISE EN SERVICE ASCENSEUR HYDRAULIQUE

MAIRIE DE ST GENIS LAVAL

69230 ST GENIS LAVAL

RENSEIGNEMENTS GENERAUX		RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES		
Vérifié en présence de	Monsieur CARCELEN de la Société SANGALLI	- Vérin :	nombre	1
			type	/
Constructeur ou installateur	Sté SANGALLI		action	Directe
Implantation / appareil	Basse décalée	- Suspente :	nombre	/
			type	/
Date de la vérification	8 Juin 1883		ø câble (mm)	/
Registre à la date du contrôle	Non présenté	- Amortisseurs* :	types	AC
Activité établissement	Crèche P'tits Mômes	- Protection contre la chute* et la vitesse excessive*:		
Type, catégorie	L-R - 4ème catégorie		type	SP, RD, CF.
Normes de référence	NF P 82-310 - EN 81-2	- Protection contre la dérive *:		
			type	DB
Lieu de la vérification	Crèche collective 69230 ST GENIS LAVAL	- Centrale hydraulique :		
			marque	SODIMAS
MARQUES D'IDENTITE			type	CB n° 9954
N° constructeur	9241-57		pression nominale du fluide (bars)	19 mini 47 maxi
Charge nominale (kg)	630	- Moteur électrique :		
			tension (V)	380
Vitesse nominale (m/s)	0,60		intensité nominale (A)	19,5
Nombre de niveaux desservis	3		puissance nominale (kW)	7,36
Nombre de face de service	2			
Portes* : palières	PAol			
de cabine	PAol	* Voir abréviations page 03		

Le Vérificateur : J.C. CARPENTIER

Fait à : DARDILLY, le 14 Juin 1993

Visa :

DECLARATION DE CONFORMITE A LA DIRECTIVE EUROPEENNE 95.16 CE

Nous soussignés, Ascenseur AMONTER, Société Anonyme dont le siège social est 11, rue Maurice AUDIBERT - 69800 SAINT PRIEST, certifions que l'appareil décrit ci-dessous :

CARACTERISTIQUES DE L'APPAREIL					
N° Série :	**C. 54749**	Localisation :	GYMNASE MONTROND (EQUINOXE) Avenue Maréchal Foch 69230 SAINT GENIS LAVAL		
Type : S 3300					
Charge : 625 KG	9 Pers	1 m/s	2 Nx	2 Arrêts	2 Accès
Service : même face		Course : 3,70 m	Machinerie :	sans	

CONCEPTION ET FABRICATION			
Société :	SCHINDLER		
Adresse :	SAN JOAQUIM 15 - 50013 ZARAGOZA		
Selon :	Annexe XIII (Module H) de la DE 95.16/CE		
Organisme notifié :	AFAQ	N° référence :	0333
Adresse :	116, Avenue Aristide Briand - 92220 BAGNEUX		
Selon :	Annexe V (Module B) de la DE 95.16/CE		
Organisme notifié :	LIFT Institute	N° référence :	400
Adresse :	Bulkslotermeerplein, 381 6 1025 XE Amsterdam		

INSTALLATION			
Société :	AMONTER		
Adresse :	11 rue Maurice Audibert 69800 Saint Priest		
Selon :	Annexe XIII (Module H) de la DE 95.16/CE		
Organisme notifié :	APAVE	N° référence :	0082
Adresse :	177 route de Saint Bel 69811 Tassin Cedex		

A été conçu, produit, installé et contrôlé conformément aux exigences de la Directive Européenne 95.16/CE et peut recevoir le marquage CE réglementaire.

Le représentant de l'entreprise AMONTER

Nom : Sylvain GINON — Fonction : Responsable Ascenseurs

CA

Date : 05 MARS 2010 — Signature :

Ascenseurs AMONTER
11 rue Maurice Audibert
69800 SAINT PRIEST
Tél. 04 78 20 83 07 — Fax 04 78 20 29 80

1 Original au client – 1 Original au dossier – 1 Copie au bureau de contrôle – 1 Copie au Bureau d'Etudes

Caractéristiques générales de l'installation

Description de l'ascenseur	Ascenseur à traction directe sans local des machines
Propriétaire	Nom: COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL Adresse: HOTEL DE VILLE 69230 - SAINT GENIS LAVAL
Installateur	Nom: AMONTER S.A.
Installation	N° de série de l'ascenseur : LYO54749 Adresse: AVENUE FOCH GYMNASE EQUINOXE 69230- SAINT GENIS LAVAL- FRANCE N° du plan d'installation : LYO54749
Caractéristiques de l'installation	Nombre de niveaux desservis : 2 Entrées de la cabine: 1 Charge nominale : 625 Nombre de personnes : 8 Types d'usagers: Passengers Nombre max. de démarrages par heure: 90 Course: 3.700 m Vitesse nominale: 1.00 m/s Tension: 400 V Alimentation électrique : Nombre de phases: III + Earth + Neutral Alimentation électrique : Nombre de câbles : 5 Fréquence: 50 Hz Puissance: 4.60 KW Type du manoeuvre: 1PI BIONIC microprocesseur Suspension : 2:1 Nombre de courroies de traction: 2 Type du parachute de la cabine: GED10 Parachute contrepoids: Non
Emplacement de la machine	Machine située dans la gaine et fixée sur les guides.
Type d'entraînement	Machine à traction directe entraînée en boucle fermée (CL)

ESPACE CULTUREL
8 rue des Ecoles
69230 SAINT GENIS LAVAL

Les caractéristiques ci-dessous sont données à titre indicatif et ne dispensent en aucun cas l'entreprise d'effectuer les relevés sur le(s) site(s) :

Allée/bâtiment	C. Culturel
Nature de l'appareil :	Ascenseur
Mise en service :	1994
Type d'appareil :	Hydraulique
Constructeur :	OTIS
Sté de maintenance :	OTIS
N° de l'appareil :	FH 575
Charge utile :	630 kg
Nombre d'étages :	1
Nb de niveaux desservis :	2
Vitesse :	0,63 m/s
1 Vt / 2 Vt / VF / TS	2Vt
Course :	5m env.
Type de manœuvre :	Blocage

MAIRIE DE SAINT GENIS LAVAL
106 avenue Georges Clémenceau
69230 SAINT GENIS LAVAL

Les caractéristiques ci-dessous sont données à titre indicatif et ne dispensent en aucun cas l'entreprise d'effectuer les relevés sur le(s) site(s) :

Allée/bâtiment	Mairie
Nature de l'appareil :	Ascenseur
Mise en service :	1998
Type d'appareil :	Electrique
Constructeur :	OTIS
Sté de maintenance :	OTIS
N° de l'appareil :	WB 821
Charge utile :	630 kg
Nombre d'étages :	1
Nb de niveaux desservis :	2
Vitesse :	0,63 m/s
1 Vt / 2 Vt / VF / TS	2 Vt
Course :	5 m env.
Type de manœuvre :	Blocage

CENTRE SOCIAL
52 place des Basses Barolles
69230 SAINT GENIS LAVAL

Les caractéristiques ci-dessous sont données à titre indicatif et ne dispensent en aucun cas l'entreprise d'effectuer les relevés sur le(s) site(s) :

Allée/bâtiment	C. Social
Nature de l'appareil :	Ascenseur
Mise en service :	1992
Type d'appareil :	Hydraulique
Constructeur :	OTIS
Sté de maintenance :	OTIS
N° de l'appareil :	YN 928
Charge utile :	630 kg
Nombre d'étages :	1
Nb de niveaux desservis :	3
Vitesse :	0,63 m/s
1 Vt / 2 Vt / VF / TS	2 Vt
Course :	8 m env.
Type de manœuvre :	Blocage

ASCENSEURS et/ou MONTE-CHARGES

F.L.P.A Le Colombier

GENERALITES

Renseignements généraux

Situation administrative de la zone d'implantation des appareils ci-après : Assujettie au code du travail.
Etablissement classé foyer logements

Modifications effectuées sur l'installation des appareils ci-après depuis la vérification précédente : Pas de modification indiquée par l'exploitant

Caractéristiques générales

	Ascenseur KB717
Fonction :	Ascenseur
Référence exploitant :	KB717
Type :	Isolé
Marque :	SRAM
Nombre de niveaux :	6
Nombre de service :	1
Charge (en kg) :	450
Nombre de personnes :	6
Surface utile cabine (en m²) :	1,5
Type de traction :	Adhérence
Type de motorisation :	2 vitesses
Parachute :	oui
Type de manœuvre :	Collective montée descente sélective
Vitesse nominale (en m/s):	0,7
Année de mise en service :	1976
Normes applicables à l'installation neuve :	NF P 82-201 (05/1974)
Documents présentés :	Le carnet d'entretien. La dernière étude de sécurité.
Marquage de conformité CE :	SO

OBSERVATIONS

N° C	2187
BATIMENT	/

CABINE 1100 x 1400 x h 2200

CENDRIER	Nb	0	CELLULE + inter. maintien portes ouvertes + plinthes
MIROIR	Nb	0	Lisses de protection.
MAIN COURANTE	Nb	0	
ECLAIRAGE			Encastré diffuseur + SECOURS
REVETEMENT			Peinture Laquée + PLANCHER: "dalle métro"
ENTREE			Peinture Laquée
VANTAUX			Laquées

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

CLASSE 1	ASCENSEUR 630 KG 8 PERS.
GAINE	1800 x 1800
COURSE	5500
MANŒUVRE	Universelle à blocage
POSITIONNEMENT	Sans
FLECHES	Sans
Nb d'ARRET / d ACCES	2 / 2 opposés
PORTES PALIERES	O.C. 800 x 2000
VERIN / CENTRALE	80 x 5 x 5500 _ 125 lmn _ 10,5 ch à 28 b.
ETRIER N° 19 382	DEG 950 PAF 950 cote D: 3750
GUIDES CABINE / Nb FIX.	90 x 75 x 16 _ Lg.: 11500 8+8 Fix.

CHARGE 630 Kg - VITESSE 0,40 M/S

ARCHITECTE

pprouvé

e

isa

CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES

PREVOIR A L'INTERIEUR DE LA MACHINERIE

- Une alimentation force 3 phases + terre + neutre
- Une alimentation lumiere
- Un tableau conforme à la norme NF 82 210 composé de
  - Un interrupteur tripolaire protege calibre 14,5 / 25 Amm
  - Un interrupteur bipolaire protege 10 A lumiere cabine
  - Un interruteur bipolaire protege 10 A lumiere machinerie
  - Un interrupteur bipolaire protege 10 A resistance distributeur
  - Une prise 16 A avec differentiel 30 mA
  - Une borne de terre apparente
- Un eclairage machinerie avec interrupteur à proximité de l'acces
- Un' eclairage secours

Puissance 10,5 Ch

Tension / Intensite	220V	380V
Nominale	A	21 A
Demarrage D	A	53 A

ASCENSEURS AMONTER

3 & 5 Impasse de l'industrie 69800 SAINT PRIEST tef.(7)820-93-07

CHANTIER : MEDIATHEQUE

ADRESSE : Avenue Clémenceau à SAINT-GENIS-LAVAL

CLIENT : MAIRIE DE SAINT GENIS LAVAL

ARCHITECTE : Christian DREVET 182, bd de la Croix-Rousse LYON 1er

ess F.Y. le 08/2/89

erif DR le 08/2/89

helle : Sans

modif

O 8223

C 2187

1. OBJET.

Ces instructions permettent d'informer au propriétaire des conditions d'utilisation prévues pour un fonctionnement sûr, ainsi que de la maintenance et inspections à réaliser pour garantir la sécurité de l'élévateur et la durabilité adéquate de celui-ci.

2. DESCRIPTION DE L'ELEVATEUR.

Une plate-forme monte-escaliers est un dispositif d'élévation, incliné parallèle au traçage d'un escalier (SH) ou vertical pour sauver une différence de niveau (SHV) avec deux niveaux d'arrêt bien définis, il se compose d'une plate-forme mobile qui passe par une guide ancrée au sol ou au mur.

Cet appareil est destiné pour sauver les barrières architectoniques qui empêchent aux personnes handicapées en chaises roulantes l'accès aux bâtiments. Il permet à l'usager d'utiliser l'élévateur sans aide, sauf pour déplier la plate-forme ce doit se faire de façon manuelle.

L'élévateur s'adapte aux plus divers emplacements, s'intégrant pleinement dans son environnement.

L'élévateur est conforme à la Directive de Machines 98/37/CE avec marquage CE, permettant sa commercialisation dans n'importe quel pays de la Communauté Européenne.

2.1 Conditions d'installation.

Pour que l'élévateur soit conforme à la directive de machines, il est nécessaire que l'installateur et/ou client final accomplissent les conditions d'installations suivantes:

- Emplacement du tableau électrique et centrale hydraulique dans un endroit avec accès limité.
- Il faut prévoir l'existence d'un interrupteur électrique qui coupe le signal du tableau électrique et que son emplacement soit extérieur et près à celui-ci.

2.2 Types et caractéristiques principales des élévateurs.

Elévateur hydraulique à action directe.

- **Type SH:** monte-escaliers incliné.
  - Charge: 150 kg.
  - Course maximale: 8 m.
  - Vitesse: 0.1 m/s.
  - Alimentation électrique: 230 V ± 5% monophasé ou 230/400 V ± 5% triphasé, 50/60 Hz.
  - Puissance: 0.37 kW (400 V 3~ / 1.2 A) ou 0.55 kW (230 V 1~ / 6.0 A).
  - Trajectoire: déplacement incliné travée droite, parallèle au traçage de l'escalier.
  - Angle d'inclinaison par rapport à l'horizontale: 20° ÷ 45°.

- **Type SHV:** monte-escaliers vertical.
  - Charge: 200 kg.
  - Course: déplacement vertical jusqu'à 1.8 mètres. Elévateur conçu pour sauver des petites différences de niveaux aux accès dans des bâtiments publics et dans des immeubles.
  - Vitesse: 0.1 m/s.
  - Alimentation électrique: 230 V ± 5% monophasé ou 230/400 V ± 5% triphasé, 50/60 Hz.
  - Puissance: 0.37 kW (400 V 3~ / 1.2 A) ou 0.55 kW (230 V 1~ / 6.0 A).

3. UTILISATION NORMALE DE L'ELEVATEUR.

3.1 Commandes.

Près à chaque accès se trouve un poussoir d'appel de la plate-forme. Pour que la plate-forme arrive, celle-ci doit être dépliée, au moins qu'elle aille été installée pour qu'elle arrive pliée (les bras ne doivent pas interférer avec le plafond).

Une fois que le véhicule se trouve à l'étage il faut déplier la plate-forme (s elle n'est pas déjà déplier) ; cette opération doit être réalisée par une personne qualifiée puisqu'elle se déplie manuellement.

Introduire à l'usager dans la plate-forme ; si l'appareil se trouve au niveau supérieur et les protections opposées à l'accès ne sont pas descendues, avant d'introduire l'usager dans la plate-forme appuyer le commande extérieur de façon que celles-ci soient descendues.

Appuyer le bouton de commande pour le positionnement automatique des protections (à partir de la plate-forme – usager – ou à partir de la commande extérieure) ; jusqu'une des protections ne soit pas descendue correctement la commande ne fonctionnera pas pour ordonner la descente de la contraire.

Quand les protections sont positionnées appuyer à nouveau pour commencer la marche, il faudra maintenir le poussoir appuyé jusqu'à la fin de la course.

Quand la plate-forme arrive au côté opposé, lever manuellement les protections pour sortir. Renvoyer la plate-forme à l'étage inférieur.

En cas d'émergence (obstacles, etc.), arrêter l'activation du poussoir.

Pendant le déplacement, si on arrête d'appuyer le commande, le véhicule s'arrêtera. Quand on recommencera à appuyer, le véhicule invertira le sens de la course et ainsi autant des fois qu'on recommencera.

Ne pas charger la plate-forme avec plus de charge que celle indiquée.

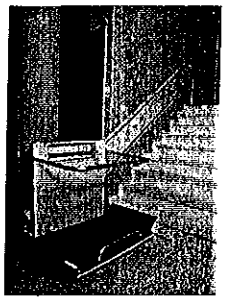

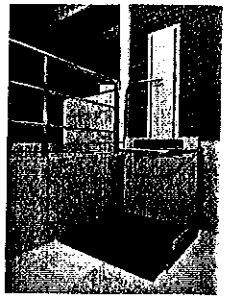

MANUEL DE MAINTENANCE PREVENTIVE

PLATEFORME MONTE ESCALIER SHI et SHV

SOMMAIRE :

1. Générale.

1.1 Objet. Page 2
1.2 Limite d'utilisation. Page 2
1.3 Périodicité Page 2

2. Les opérations de maintenance et des éléments à vérifier

2.1 Opérations à effectuer sur la centrale hydraulique Page 2
2.2 Opérations à effectuer sur le système de guidage Page 3
2.3 Opérations à effectuer pour l'arrêt aux niveaux Page 4
2.4 Opérations à effectuer sur le coffret de manœuvre Page 5

3. Annexes.

- Liste des contrôles Page 6 .

1. GENERALITE

1.1 Objectif.

Ce manuel est destiné à maintenir la plate-forme monte-escalier SHI et SHV, dans un état garantissant la fiabilité et la sécurité. Un programme d'entretien préventif est adapté au produit pour garantir le bon fonctionnement.

1.2 Limite d'utilisation

Les opérations d'entretien contenues dans ce manuel doivent être effectuées par personnel professionnel qualifié.

Les tâches suivantes peuvent être effectuées par du personnel non qualifié, à condition de suivre les instructions fournies au propriétaire par l'installateur.

-Nettoyage de la plateforme (esthétique).
-Mise à l'arrêt de la plateforme dans le cas où c'est autorisé.
-Vérifier le bon fonctionnement de la plateforme.

1.3 Périodicité

Pour un fonctionnement de 6 jours par semaine et environ 8 heures par jour, **quatre contrôles annuels sont recommandés**.
Dans le cas d'une utilisation plus soutenue, il est fortement recommandé d'augmenter la fréquence des contrôles.
Se référer à la liste des points a contrôlé annuellement (A) pour un bon fonctionnement.

Un contrôle systématique tous les cinq ans par un organisme agrée.

2. ENTRETIEN ET ÉLÉMENTS A VERIFIER

2.1 Opérations à effectuer sur la centrale hydraulique.

Outils nécessaires :
Gants
Nettoyant/dégraissant
Huile hydraulique ISO HM-46
Entonnoir
Conteneurs d'l'huile usagée.
Chiffons, papier absorbant
Téflon en cas de fuite
Caisse à outils

Opérations de maintenance annuelle (A):

Mettre l'appareil hors de service (Appareil hors tension).
Pour les parties 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3, plate-forme doit être au niveau supérieur.
Pour les parties 2.1.4 et 2.1.5, la plate-forme doit être amenée au niveau bas et en butée, afin qu'il n'y ait aucune pression sur l'installation.

2.1.1	*Fuite d'huile*	Vérifiez les fuites d'huile possible : distributeur, vanne d'arrêt, joints de vérin... Vérifiez la dérive possible de l'appareil en fermant la vanne d'arrêt. Nettoyez la centrale hydraulique.
2.1.2	*Niveau d'huile*	le niveau d'huile doit être au-dessus du repère inférieur de la tige du bouchon de remplissage.
2.1.3	*Bouton Descente manuel de secours*	Vérifier le fonctionnement correct du bouton « descente de secours ».
2.1.4	*Vérification de l'état de l'huile dans la centrale hydraulique*	Une huile hydraulique opaque et blanc jaunâtre : **Eau dans l'huile** Une huile hydraulique noir ou de couleur très sombre **: huile brûlée** L'huile doit être remplacée. La vidange de l'huile s'effectue soit par le bouchon de vidange sur la centrale ou au moyen d'une pompe aspirante. Nettoyez le filtre d'aspiration et le fond de la cuve. Remplissez le réservoir avec de l'huile ISO HM-46 jusqu'au niveau requis. Effectuez deux voyages complets avant de purger l'installation par la vis de purge sur le vérin.
2.1.5	*Nettoyage du filtre d'aspiration*	À effectuer après la première année d'utilisation, et puis tous les trois ans. Retirez les boulons du couvercle du réservoir et enlevez le couvercle complet y compris le moteur-pompe. Dévissez le filtre d'aspiration et le nettoyer. Une fois nettoyée, remonté le filtre (l'utilisation de téflon si nécessaire). Effectuez deux voyages complets avant de purger l'installation par la vis de purge sur le vérin.

2.2 Opérations à effectuer sur le système de guidage (A):

Outils nécessaires :

- Gants
- Lunettes de protection
- Pinceau
- Chiffons
- Nettoyant/dégraissant
- Graisse fluide pour guides
- Graisse pour la poulie tête de vérin

2.2.1	*fuite d'huile vérin*	Vérifiez les fuites dans la tête du cylindre (taches d'huile dans la partie inférieure du guide, trainée d'huile...). Le cas échéant, changez le jeu de joints du vérin. Vérifiez le piston. S'il a été rayé, la réparation peut s'effectuer avec du papier de verre fin, afin de lisser les aspérités pour éviter d'endommager les joints.
2.2.2	*Nettoyage et lubrification du roulement de la poulie de mouflage*	Nettoyez les graisses qui se sont accumulées en tète de poulie avec un solvant adapté. Lubrifiez l'intérieur des parois verticales des rails de guidage de façon égale, tout au long de la trajectoire de la tête du vérin.
2.2.3	*Inspection des poulies*	Assurez-vous que les roulements sont en bon état et que la poulie située en tête tourne correctement. Pour effectuer le contrôle, mettre l'appareil en butée basse, sans pression et assurez-vous qu'il y a assez de mou dans les câbles pour contrôler la poulie. Vérifiez aussi que le palier n'est pas endommagé.
2.2.4	*Câbles de traction*	Vérifiez la longueur totale des câbles de traction, y compris les éléments de fixation (attaches, serre-câbles...). Les câbles de traction doivent être considérés détériorés s'ils sont usés, cassés, déformés (tressage inégal) ou corrodés. Dans ce cas, elles doivent être remplacées, y compris les câbles de sécurité, même si elles sont en bon état. Il est impératif d'installer des câbles de traction de même qualité.
2.2.5	*L'huile dans les câbles*	Nettoyez les câbles (à la fois de suspension et les câbles de sécurité). Imprégnez d'huile sur toute la longueur des câbles avec un pinceau. Attendez une heure, et renouvelez l'opération (Appareil hors tension).
2.2.6	*Vérification de la peinture*	La peinture doit être conservé en bon état, en particulier celle des éléments soumis à la corrosion, tels que tuyaux rigides, le plancher, le fût du vérin. Une attention particulière doit être accordée aux appareils installés dans un environnement corrosif.

2.3 Opérations de réglages à effectuer pour l'arrêt au niveau (A):

Pas d'outils spécifiques sont nécessaires.

- Faire fonctionner l'appareil avec une utilisation normale.

2.3.1	*Vitesse montée et de descente*	Vérifiez et, le cas échéant, réglez la vitesse de descente sur la centrale hydraulique. Voir les instructions de montage. Il est autorisé un léger décalage de vitesse entre montée et descente

2.4 Opérations à effectuer sur le coffret de manœuvre (A):

Outils nécessaires:
- Gants.
- Chiffons
- Nettoyant/dégraissant.

Mettre l'appareil hors tension

2.4.1	*Contrôleur de manœuvre*	Assurez-vous d'un environnement sec et propre. Vérifiez les signes d'oxydation ou de « charbonnage » sur les contacts. Vérifiez et resserrez, le cas échéant, les connexions dans le coffret de manœuvre.

LISTE DES CONTROLES
(4 annuels conseillés)

Référence	Opérations de contrôles	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e
2.1.1	*Fuite d'huile centrale*												
2.1.2	*Niveau d'huile*												
2.1.3	*Bouton descente manuel secours*												
2.1.4	*Étanchéité*												
2.1.5	*Nettoyage du filtre*												
2.2.1	*fuite d'huile vérin*												
2.2.2	*Nettoyage et lubrification du roulement de la poulie de mouflage*												
2.2.3	*Inspection des poulies*												
2.2.4	inspection *câbles de traction*												
2.2.5	*Lubrification des câbles*												
2.2.6	*Contrôle état de la peinture*												
2.3.1	*Vitesse montée et de descente*												
2.4.1	*Contrôleur de manœuvre*												

Annexe 1.

ARRETE

Arrêté du 11 mars 1977 concernant les conditions d'entretien normalisées des ascenseurs et monte-charge.

Le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de l'Economie et des Finances et le ministre du Développement industriel et scientifique,

Vu l'arrêté du 15 juillet 1946 maintenant en vigueur la décision n° 57 du C.O.C.E. ,

Article 1

Les entreprises d'entretien des ascenseurs et monte-charge sont tenues de ne soumettre au choix de la clientèle que l'un des types d'abonnement ci-après définis :

A - ENTRETIEN NORMAL.

L'entretien normal est destiné à maintenir les ascenseurs et monte-charge dans de bonnes conditions de sécurité et de fonctionnement.

L'entretien normal comprend exclusivement les prestations suivantes :

1° Les visites périodiques, nettoyage et graissage des organes mécaniques : l'entreprise chargée de l'entretien doit adapter la fréquence et la consistance de ses visites aux caractéristiques techniques et aux conditions d'utilisation de l'appareil. En aucun cas, cependant, l'entreprise ne peut effectuer moins d'une visite par mois. Un nettoyage de la cuvette, du dessus de la cabine et de la machinerie est exécuté par l'entreprise une fois par an.

2° La fourniture des produits de lubrification et de nettoyage nécessaires.

3° Le dépannage : l'entreprise s'engage, sur demande du propriétaire ou de son représentant, à intervenir pendant les jours et heures normaux de travail de l'entreprise en cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux de l'appareil.

4° L'examen semestriel des câbles et la vérification annuelle de l'état de fonctionnement des parachutes.

5° La tenue, dans l'entreprise d'entretien, de dossiers permettant d'y retrouver la date et la nature des changements qui auraient été apportés à l'appareil, les dates et le résultat des dernières visites, l'indication des accidents qui se seraient produits et, généralement, de tous les faits importants concernant l'appareil. Le propriétaire ou son représentant pourra, à sa demande, prendre connaissance des dossiers tenus par l'entreprise.

6° La réparation des pièces énumérées ci-dessous usées par le fonctionnement normal de l'appareil ou leur remplacement si elles ne peuvent être réparées. Ces travaux sont effectués à l'initiative de l'entreprise et concernent les organes suivants :

Cabine : boutons d'envoi, paumelles de porte, contacts de porte, ferme-porte automatiques, coulisseaux de cabine, dispositif de sécurité de seuil et cellule photo-électrique.

Paliers : ferme-porte mécaniques, électriques ou pneumatiques, serrures électromécaniques, contacts de porte et boutons d'appel.

Balais du moteur et fusibles.

B - ENTRETIEN COMPLET.

I - L'entretien complet comprend :

a) Les prestations comprises dans l'entretien normal ;

b) La réparation des pièces usées par le fonctionnement normal de l'appareil ou leur remplacement si elles ne peuvent pas être réparées (câbles, par exemple).

Les travaux sont effectués à l'initiative de l'entreprise et concernent, en particulier, les organes suivants :

1° Gaine : câbles de traction, de régulateur, de compensation et de sélecteur d'étages ; impulseurs, orienteurs, contacts fixes et mobiles et interrupteurs d'étages et de fin de course ; câbles souples pendentifs, poulies de renvoi ; parachute de sécurité ;

2° Machinerie : moteur (roulements, paliers, bobinages, rotor et stator), treuil (arbre à vis, engrenage, poulies, paliers, roulements, coussinets), frein (mâchoires, bobines, garnitures), contrôleurs de manoeuvre (bobines, relais, redresseurs, résistances, contacts fixes et mobiles), transformateurs, organes de sélecteurs, contrôleur d'étages et régulateur de vitesse.

II - L'entretien complet ne comprend pas :

a) L'entretien des installations de bâtiment en général, même si elles ont été éxécutées spécialement pour l'établissement de l'ascenseur ou monte-charge, telles que : branchements de force, de lumière et de mise à la terre, compteurs, combinés ou disjoncteurs, éclairage des abords, sonnerie d'appel, dispositifs antiparasites, entourages et protections, maçonnerie, peinture, même consécutive à des travaux de réparation ;

b) L'entretien des portes, de la cabine et de son ameublement ;

c) Les réparations ou remplacements des pièces ou organes détériorés par malveillance ou usage anormal.

d) Pour les pièces ou organes non visés aux rubriques I-1 et I-2 ci-dessus, les réparations ou remplacements rendus nécessaires par la vétusté indépendamment de l'usage qui en est fait (vieillissement des canalisations électriques fixes, notamment) ;

e) Les travaux de modernisation ou de mise en conformité de l'appareil avec les règlements applicables.

C - TRAVAUX NON COMPRIS DANS L'ENTRETIEN NORMAL ET DANS L'ENTRETIEN COMPLET.

Les travaux non compris dans l'entretien normal et dans l'entretien complet (à l'exclusion du paragraphe II-a) de ce dernier sont notifiés au propriétaire ou à son représentant par l'entreprise chargée de l'entretien et exécutés par elle, après accord du propriétaire ou de son représentant.

Le coût de ces travaux fait l'objet d'une facturation séparée.

Article 2 En savoir plus sur cet article...

Les nouvelles conditions normalisées sont applicables dans un délai de trois mois à dater de la publication du présent arrêté. Elles se substituent dans les contrats en cours aux conditions définies par l'arrêté du 23 octobre 1972 qui est abrogé.

Article 3

Le directeur de la construction et le directeur des industries métallurgiques, mécaniques et électriques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances,

MICHEL DURAFOUR.

Le ministre de l'industrie et de la recherche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,

JACQUES DARMON.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement),

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le chargé de mission,

NICOLAS THEIS.